



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Paluel-pompe>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Paluel : Non respect des règles générales d'exploitation lors des opérations de redémarrage du réacteur**

**13 août 2012**

## **France : Paluel : Non respect des règles générales d'exploitation lors des opérations de redémarrage du réacteur**

**Le réacteur n° 3 est arrêté depuis le 19 mai 2012 pour le rechargement en combustible et les opérations de maintenance programmées. Le 12 août 2012, dans le cadre d'un essai de démarrage de l'une des pompes du système d'alimentation de secours en eau des générateurs de vapeur (système ASG) 1, EDF constate que cette pompe ne démarre pas. L'exploitant procède, le 13 août, à la réparation de la pompe. Néanmoins, l'analyse a posteriori de l'événement montre que la conduite à tenir demandée par les règles générales d'exploitation (RGE) n'a pas été respectée.**

Le réacteur n° 3 est arrêté depuis le 19 mai 2012 pour le rechargement en combustible et les opérations de maintenance programmées. Le 12 août 2012, dans le cadre d'un essai de démarrage de l'une des pompes du système d'alimentation de secours en eau des générateurs de vapeur (système ASG) 1, EDF constate que cette pompe ne démarre pas. L'exploitant procède, le 13 août, à la réparation de la pompe. Néanmoins, l'analyse a posteriori de l'événement montre que la conduite à tenir demandée par les règles générales d'exploitation (RGE) n'a pas été respectée.

Les RGE sont un recueil de règles approuvées par l'Autorité de sûreté nucléaire, qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation.

Lors de l'arrêt du réacteur n° 3, EDF détecte le 31 juillet 2012, lors d'un essai de la pompe suscitée, que le circuit de pré-graissage de cette pompe fonctionne de façon anormale. Le 3 août, EDF prend position en considérant que cette anomalie ne remet pas en cause le bon fonctionnement de la pompe.

Le 12 août, lors d'un nouvel essai, il est constaté que la pompe ne démarre pas. Lors d'un autre essai réalisé trois heures plus tard, la pompe démarre mais le circuit de pré-graissage de cette pompe continue une nouvelle fois de fonctionner anormalement. Le 13 août, l'exploitant procède à la réparation de la pompe en remplaçant, en particulier, un certain nombre d'éléments du circuit de pré-graissage. L'analyse de l'évènement réalisée a posteriori montre que la pompe, du fait du mauvais

fonctionnement du circuit de pré-graissage, n'aurait pas dû être considérée comme étant disponible le 3 août. La conduite à tenir définie par les RGE demandant une réparation sous trois jours, la pompe aurait donc dû être réparée au plus tard pour le 6 août. La pompe ayant été réparée le 13 août, la conduite à tenir n'a par conséquent pas été respectée.

Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement. Toutefois, conformément aux règles de classement de l'échelle INES, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.french-nuclear-safety.fr/index.php/L-ASN-en-region/Division-de-Caen/Centrales-nucleaires/Centrale-nucleaire-de-Paluel/Avis-d-incidents/Non-respect-des-regles-generales-d-exploitation5>